



ACTUALITÉS
LA CSDM veut faire interdire les lieux de prière à l'école
 Page A 3



AGORA
L'Église catholique appelée à faire son examen de conscience
 Pages B 4 et B 5

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

Vol. XCVIII N° 271

LE MERCREDI 28 NOVEMBRE 2007

88c + TAXES = 1\$

Plus rien n'empêche Schreiber de témoigner

L'homme d'affaires pourra s'expliquer dès demain au sujet de Mulroney

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le dernier obstacle connu à la comparution publique de l'homme d'affaires Karlheinz Schreiber, demain à Ottawa, est tombé hier soir alors que le président de la Chambre des communes a délivré un «ordre» pour le faire sortir de prison. Les trois partis d'opposition auront ainsi eu gain de cause sur le ministre conservateur de la Justice, Rob Nicholson, qui était bien décidé à ne pas

lever le petit doigt pour leur faciliter la tâche.

Les partis d'opposition ont eu recours à une procédure parlementaire exceptionnelle, utilisée pour la dernière fois il y a 94 ans, afin de forcer la comparution de M. Schreiber devant le comité sur l'éthique demain matin. Ils ont demandé au président de la Chambre des communes, Peter Milliken, de délivrer un «ordre», ce qu'il s'est empressé de faire en fin de soirée.

A moins d'un autre rebondissement politico-juridique, il est donc acquis que Karlheinz Schreiber

viendra expliquer la nature de ses relations avec l'ancien premier ministre conservateur Brian Mulroney. Les services correctionnels ontariens, qui contrôlent la prison torontoise où est enfermé M. Schreiber, ont en effet confirmé qu'ils obtempéreraient à la demande du Parlement fédéral.

«Je peux vous dire que nous avons la responsabilité de faire respecter les ordres de la cour», a expliqué au *Devoir*

VOIR PAGE A 8: SCHREIBER



Olmert et Abbas s'engagent à négocier la paix



SAUL LOEB AGENCE FRANCE-PRESSE

LE PRÉSIDENT américain George W. Bush a joué les entremetteurs hier entre, d'un côté, le premier ministre israélien Ehoud Olmert et, de l'autre, le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas. Ces efforts ont visiblement porté leurs fruits puisqu'il a annoncé que les deux dirigeants s'étaient entendus pour engager immédiatement des négociations en vue de trouver un règlement définitif du contentieux vieux de 60 ans entre leurs deux peuples. M. Bush a promis qu'il ferait tout pour les aider à conclure un «traité de paix» avant la fin de l'année 2008. Entre-temps, les Palestiniens doivent démanteler «les infrastructures terroristes» et Israël doit mettre fin à ses activités de colonisation, a indiqué M. Bush, rappelant les deux parties à leurs obligations au regard de la «feuille de route» pour la paix qu'elles ont acceptée en 2003. Nos informations en page B1.

Internet sans fil: les fournisseurs profitent du vol des ondes

Ils pourraient alerter leurs clients mais ne le font pas

FABIEN DEGLISE

Les grands fournisseurs d'accès à Internet, comme Bell ou Vidéotron, profitent du piratage des connexions de leurs clients en ne les avertissant pas des activités anormales qui peuvent survenir dans leurs comptes, a découvert *Le Devoir*. Cette inertie s'accompagne en effet de frais imposés à leurs usagers pour la surconsommation de bande passante, espace où transitent les données recueillies ou transmises sur Internet. Surconsommation dont les clients ne sont généralement pas responsables.

Avec la multiplication des réseaux d'accès à Internet sans fil, communément appelé «Wi Fi», dans les résidences privées, le vol de signal Internet de particuliers tend désormais à se multiplier. Commis par ce que l'on pourrait baptiser des «wifibusters», ce procédé consiste à s'immiscer dans un réseau sans fil, au moyen des ondes hertziennes, sans l'accord du détenteur du compte Internet en question. Et ce, afin de circuler dans le cyberspace gratuitement.

Cette pratique est illégale. Elle a aussi pour effet, en multipliant le nombre d'usagers accédant à Internet par la même porte d'entrée, d'accroître le volume des données que l'abonné recueille ou transmet sur la Toile. Le hic est que ce volume, mesuré en gigaoctets, est, selon les forfaits, contingenté sur une base mensuelle.

VOIR PAGE A 8: INTERNET

Suspense de fin de course à Québec

Les candidats à la mairie se sont affrontés dans un débat télévisé

ISABELLE PORTER

Québec — À cinq jours des élections à la mairie de Québec, la meneuse Ann Bourget, son plus proche adversaire, Régis Labeaume ainsi que les candidats Marc Bellemare et Claude Larose se sont affrontés hier soir lors d'un débat télévisé où personne n'est parvenu à dominer.

Fidèle à son habitude, Mme Bourget paraissait calme et modérée dans ses propos, qualifiant ses adversaires de «politiciens qui promettent mer et monde mais qui en font trop» et accusant tout particulièrement le candidat Régis Labeaume de promettre aux citoyens de Québec un «mirvana».

Chef de l'opposition sous le règne d'Andrée Boucher, Ann Bourget représente le Renouveau Municipal de Québec (RMQ), parti qui détient déjà la majorité au

VOIR PAGE A 8: QUÉBEC

INDEX

Actualités..... A 3	Éditorial..... A 6
Annonces..... B 2	Idées..... A 7
Avis publics..... B 6	Météo..... B 6
Carrières..... C 4	Monde..... B 1
Culture..... C 8	Mots croisés..... C 5
Décès..... B 2	Sudoku..... B 6
Économie..... C 1	Télévision..... C 7

Place au visiteur expérimentateur

Le Centre des sciences de Montréal lance ses nouvelles expositions

PAULINE GRAVEL

Spectaculaires, déroutantes, complètement sautées! Les nouvelles expositions que le Centre des sciences de Montréal (CSM) offrira au public à compter de demain nous en font voir de toutes les couleurs tout en mettant à l'œuvre nos neurones, notre créativité, notre sens de la responsabilité sociale. Les imposantes rénovations intérieures qu'a subies le CSM en font un tout nouveau lieu à visiter, ou plutôt à expérimenter...

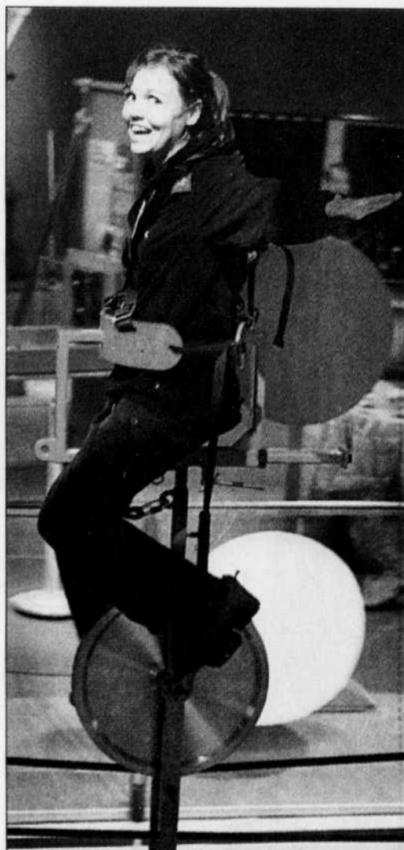
Expérimenter, en effet, car le nouveau CSM s'est imposé un important virage pour accrocher l'attention des visiteurs. En lieu et place des jeux interactifs qui tentaient de faire connaître des thèmes, comme la matière, la vie et l'information, on a substitué «une approche de plus en plus à la mode dans les musées du monde, où le visiteur expérimente et découvre par lui-même, approche qui est également privilégiée dans les écoles québécoises», explique Michel Groulx, responsable de la recherche et des contenus au CSM. «Cette nouvelle approche a été retenue après une série de consultations auprès de jeunes écoliers et d'experts. De ces consultations sont ressortis quatre mots clés: rêver, comprendre, réfléchir et agir». Quatre mots qui sont devenus les fils conducteurs des quatre salles d'expositions permanentes: *Imagine!*, qui fait «rêver» aux possibilités futures de la science; *Science 26*, qui

aide à «comprendre» 26 notions scientifiques; *idTV*, qui fait «réfléchir» aux enjeux de société que soulève la science; et *Mission Gaïa*, qui invite à «agir» en faveur d'un développement durable.

Immersion dans le futur

La plus sophistiquée en fait de conception multimedia, l'exposition *Imagine!* propose une expérience multisensorielle où le visiteur déclenche divers dispositifs par le simple fait de déambuler sous l'immense voûte évoquant la forme d'un cerveau humain. En marchant sur des bornes lumineuses, le visiteur mettra en route «de courtes vidéos décrivant des projets scientifiques qui sont sur les tables à dessin», comme un miroir solaire mis en orbite pour rafraîchir le climat ou des plantes modifiées génétiquement afin de détecter les mines antipersonnel. À tour de rôle, six jeunes chercheurs, dont la silhouette apparaît sur un écran de brume qui ajoute une note onirique au lieu, confient le rêve scientifique qu'ils caressent par-dessus tout. Six stations expérimentales permettent aussi au visiteur d'explorer l'intérieur du corps humain, de parler diverses langues étrangères, de voir l'invisible et de contrôler la matière par la pensée. En effet, grâce à un détecteur des ondes alpha générées par le cerveau au repos, le visiteur qui atteindra un état de détente suffisant arrivera à

VOIR PAGE A 8: VISITEUR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

June, une animatrice du Centre des sciences de Montréal, roule en équilibre sur un fil de fer tendu à sept mètres du sol, grâce à un poids de 200 kilos situé sous le monocycle.



Desjardins



*Jean Charest, premier ministre du Québec,
Marie-Huguette Cormier, vice-présidente des Services
d'accès, et Pierre Moran, premier vice-président
Marché des particuliers de Desjardins.*

GAGNANT DU GRAND PRIX QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ, DESJARDINS PASSE UNE FOIS DE PLUS LE TEST.

Desjardins déploie des efforts exceptionnels pour offrir des services de la plus haute qualité : AccèsD, 1 800 CAISSES, desjardins.com et les guichets automatiques. Alors que les taux de satisfaction des membres atteignent des niveaux remarquables, les efforts de Desjardins sont de nouveau récompensés, comme en témoigne l'obtention du **Grand Prix de la qualité 2007** par les Services AccèsD. Desjardins est la seule institution financière à recevoir un tel honneur.

C'est plus qu'une banque, c'est Desjardins.

AccèsD

1 800 CAISSES desjardins.com



Desjardins
Solutions en ligne

Conjuguer avoirs et êtres

ACTUALITÉS



Manon Cornéliier

Faire payer les pauvres

Ainsi, selon le premier ministre Stephen Harper, tous les émetteurs de gaz à effet de serre doivent faire leur part dans la lutte contre les changements climatiques. Mais peut-on les mettre tous sur le même pied?

■ Un Indien émet, en moyenne, 1,2 tonne de dioxyde de carbone (CO₂) par année. Un Chinois, 3,8. Un Américain, 20,6, et un Canadien, 20.

■ L'Inde, qui abrite 17 % de la population planétaire, émet au total 1342 mégatonnes ou 4,6 % du total mondial.

■ La Chine émet 5007 Mt ou 17,3 % du total mondial, avec 20 % de la population planétaire.

■ Les États-Unis émettent 6046 Mt, soit 20,9 % des émissions mondiales, mais avec 4,5 % de la population.

■ Le Canada émet seulement 639 Mt, soit 2,2 % des émissions totales, mais avec seulement 0,5 % de la population de la planète.

Ces chiffres des Nations unies, qui datent de 2004, montrent finalement que l'Inde émet deux fois plus de gaz à effet de serre que le Canada. Mais avec un milliard d'habitants de plus.

Le protocole de Kyoto, qui consiste à faire payer les pays riches d'abord, trouve sa logique dans ces chiffres. C'est parce que les pays développés ont une responsabilité historique pour le gâchis actuel qu'on a imposé d'abord à eux et à personne d'autre des cibles contraignantes de réduction des émissions. C'est pour cela qu'on leur a demandé de pousser à la roue en premier, avec vigueur et détermination, et en plus d'aider les pays en développement et émergents à maîtriser la situation chez eux.

Et c'est cette approche que Stephen Harper a qualifiée d'«erreurs» en parlant du protocole de Kyoto au sommet du Commonwealth. Erreur qu'il a promis de ne pas répéter. C'est aussi pour cela qu'il a refusé de signer une déclaration finale qui imposait des contraintes seulement aux pays développés.

Le ministre de l'Environnement, John Baird, a reconnu qu'on pouvait tenir compte «de différences nationales» pour établir «le calcul», mais pas pour éviter aux grands émetteurs de «participer à l'effort». M. Baird refuse cependant de dire comment il entend prendre en considération ces différences, lui dont le gouvernement n'a insisté par le passé que sur la situation des pays producteurs d'énergie.

Et qu'est-ce qu'un grand émetteur? Un Nord-Américain qui se la coule douce et ne veut pas changer ses habitudes génératrices de GES ou un pays qui abrite plus d'un milliard d'habitants? Les deux, peut-on répondre, et voilà pourquoi il est difficile de trouver des solutions.

À Kyoto, on avait décidé que le critère le plus équitable était la mesure de la production individuelle. Ainsi, on n'épargnait pas les petits États bien douilletés au détriment des pays peuplés et en développement, incapables de transformer leur économie rapidement.

Les pays riches devaient ouvrir la voie, mais un grand nombre ont failli à la tâche et le Canada s'est révolté le pire. Or le voilà qui fait maintenant la leçon au lieu de redoubler d'ardeur. Stephen Harper n'a pas tort de dire que le Canada a pris trop de retard pour atteindre les objectifs qu'il s'était fixés à Kyoto, mais lui-même a tout fait, une fois au gouvernement, pour ralentir la machine. Il a présenté un premier projet de loi décrié de toutes parts sous prétexte que la loi actuelle sur l'environnement était insuffisante. Devant le tollé, il a changé de ministre, présenté un nouveau plan assorti d'objectifs à long terme et laissé mourir sa loi au feuillet.

Et, surprise, une nouvelle n'était finalement plus nécessaire au retour du Parlement cet automne. La loi actuelle ferait parfaitement l'affaire. La manœuvre nous a quand même fait perdre plus d'une année, puisque les règlements pour mettre en œuvre le plan dévoilé en avril — lui aussi dénoncé — ne verront le jour qu'en 2008.

Stephen Harper n'a pas entièrement tort de vouloir que tous les pays montent dans le train. Mais comment? Il ne dit goutte. Veut-il que les Indiens ou les Chinois diminuent leurs émissions? Une tonne pour eux n'a rien à voir avec notre petit «Défi une tonne», qui avait l'avantage de ne pas exiger de sacrifices qui écorcheraient notre confort.

La Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Brésil sont des économies émergentes en pleine expansion, ce qui se traduit par une explosion de leurs émissions totales. Mais par habitant, ils sont encore bien loin derrière nous. Ça ne veut pas dire de rester les bras croisés, car c'est la Terre qui va y passer. Il faut donc contenir cette explosion, mais sans empêcher ces personnes d'améliorer leur niveau de vie. Ça peut vouloir dire, de notre part, des transferts de technologies et une aide financière pour compenser les coûts d'un ajustement accéléré. Mais tout ça coûte.

Pendant ce temps, ce sont les plus pauvres qui paient. «Ceux qui sont les moins responsables de cet état de fait sont ceux qui en souffrent le plus», résumait hier à Ottawa Papa Seck, un des auteurs du rapport annuel du Programme des Nations unies pour le développement.

Selon le rapport, ce sont aussi les personnes les moins armées pour faire face aux changements climatiques qui en subissent les effets. Dans les pays en développement, une personne sur 19 a été touchée par des catastrophes climatiques entre 2000 et 2004. Dans les pays riches, seulement une sur 1500.

Il existe, dans le cadre du protocole de Kyoto, des mécanismes pour aider les pays en développement à contrôler leurs émissions. Les projets sont financés à l'aide du Mécanisme de développement propre financé par les pays riches. Aux dernières nouvelles, le Canada n'avait pas payé sa part du MDP. Interrogé sur le sujet hier, le ministre Baird a déclaré qu'il se pouvait qu'Ottawa l'ait versée... hier ou avant-hier, une affirmation faite trop tard pour obtenir confirmation auprès du bureau onusien responsable du MDP, situé en Europe.

Faut-il rappeler qu'on apprenait que l'excédent budgétaire d'Ottawa pour les six premiers mois de l'exercice en cours était estimé à 9,3 milliards, soit 3,4 milliards de plus que l'année passée?

mccornellier@ledevoir.com

Accommodements raisonnables

La CSDM veut interdire les lieux de prière à l'école

C'est l'Halloween qui suscite le plus grand nombre d'accommodements raisonnables

STÉPHANE BAILLARGEON

Vampires, sorcières et démons en tous genres: le plus souvent, c'est l'Halloween qui pose problème dans les demandes d'aménagements à caractère religieux traitées par la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

Une enquête récente faite auprès de 145 directions d'établissement scolaire révèle que les deux tiers des 894 dossiers de 2006-07 ont été acceptés. La majorité de ces demandes (557) provenait de parents d'élèves et le plus grand groupe (163) représentait les témoins de Jéhovah refusant que leur progéniture se déguise et participe aux monstrueuses festivités de la veille de la Toussaint.

Cette branche du christianisme refuse également de célébrer les anniversaires de naissance, y compris celui du petit Jésus à la Noël. La commission scolaire a finalement accordé aux Témoins 142 dérogations concernant la fête de l'Halloween.

«Nous sommes proactifs dans la gestion de cette diversité et nos actions sont préventives», a expliqué la présidente de la CSDM, Diane De Courcy, en défendant son mémoire devant la commission Bouchard-Taylor, hier matin à Montréal. Son institution compte environ 106 000 élèves provenant de 193 pays, parlant 151 langues. C'est la société des nations et cet univers s'entend très bien, merci.

«Mon message au reste du Québec: L'accommodement raisonnable réciproque. Trouvons une façon de se parler. Trouvons une façon de projeter dans le Québec de 2025 en se demandant dans quelle société nous voulons vivre avec toutes ces personnes qui viennent enrichir notre société de solidarité et d'entraide. Comme certains couples, essayons de faire des compromis.»

Après l'Halloween, le deuxième sujet d'importance des demandes d'exemptions pour les élèves de la CSDM concerne les sorties éducatives et le troisième, les cours de natation. Par ailleurs, quatre écoles de la commission scolaire ont reçu 44 demandes d'aménagement de lieux de prière, dont la moitié a été acceptée. «Jamais nous n'avons été contesté à la Commission des droits de la personne ou devant d'autres instances judiciaires, a noté la présidente. Le dialogue est la base de tout.»

La CSDM désire mettre fin à ces compromis en particulier. Elle recommande au gouvernement de légiférer pour «refuser d'accorder des lieux de prière dans les établissements d'enseignement public, considérant leur caractère laïque». De même, la CSDM dit clairement qu'il faut interdire par la loi le port de signes religieux (un voile facial par exemple) ne permettant pas



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La présidente de la CSDM, Diane De Courcy, plaide en faveur de «l'accommodement réciproque», selon son expression.

l'identification des individus «tout au long du temps scolaire». Une autre des onze recommandations du mémoire demande de régler le problème des congés pour motif religieux en égalisant le temps de travail pour tous.

«Il faut revenir au statu quo ante, a résumé Mme De Courcy. Avant, tout le monde s'accommodait. Des jugements ont dilué les ententes. Le fait d'accorder des congés supplémentaires pour des motifs religieux devient un irritant.»

Pour le reste, la CSDM accommode, aménage et multiplie les bonnes ententes, par la négociation, dans un esprit de réciprocité, chacun y allant de compromis. Le foulard islamique? «Le port du hidjab ne constitue pas un sujet remarquable et ne souève pas de débat», dit le document. Le kirpan? «C'est comme un petit cricifix», répond la présidente. Les demandes de viande halal dans les menus des cafétérias? Le compromis ajoute au menu des repas végétariens pour tous, musulmans pratiquants y compris.

Commission et commission

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeois (CSMB) en a rajouté avec ses propres exemples. «Nous sommes venus témoigner d'un quotidien essentiellement harmonieux», a résumé Yves Sylvain, directeur général de cette autre institution montréalaise rassem-

blant 87 écoles et 40 000 élèves de moins de 18 ans, dont la majorité des parents (54 %) sont nés à l'étranger dans une proportion de six sur dix. «Nous déplorons la dramatisation médiatique de certaines histoires. Pour nous, le compromis favorise l'intégration.»

Seuls une vingtaine de cas par année aboutissent au service du contentieux légal. Le demandeur formule alors sa demande par écrit. Deux ou trois mènent finalement à des accommodements raisonnables dans le strict sens du terme, sans toutefois se rendre devant les tribunaux, comme ce fut le cas avec la célèbre affaire du kirpan, née dans une école de la CSMB et poussée jusqu'en Cour suprême.

«Pour nous, le port du kirpan à l'école relevait de la contrainte excessive, a commenté le directeur Sylvain en entrevue. Nous n'avons pas changé d'opinion malgré la décision des juges.»

La commission scolaire demande finalement au gouvernement d'affirmer des valeurs communes, dont le français comme langue publique. Par contre, la CSMB ne réclame pas, comme la CSDM, la proscription de certains comportements ou accommodements raisonnables. «Ça va bien, mais il y a encore du travail à faire. On pense que des balises gouvernementales nous aideraient.»

«Comme certains couples, essayons de faire des compromis.»

- Diane De Courcy

Le Devoir

ÉDUCATION

Gilles Taillon est allé trop loin

L'ADQ nie vouloir abolir la formation préuniversitaire au cégep

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Le numéro deux de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Gilles Taillon, a suscité une levée de boucliers dans le milieu de l'éducation en laissant entendre que son parti pourrait abolir la formation préuniversitaire au cégep et la remplacer par une année préparatoire à la fin des études secondaires.

L'idée évoquée par M. Taillon, à l'occasion d'une activité de financement dans le comté de Maskinongé lundi soir, a été décriée hier par la Fédération des cégeps et la Fédération des commissions scolaires du Québec, qui y voient toutes deux les relents d'un vieux débat «passé date». Les syndicats d'enseignants ont eux aussi vivement critiqué la position de M. Taillon.

Le porte-parole adéquate en matière d'éducation, François Desrochers, a remis les pendules à l'heure hier, affirmant que M. Taillon avait «peut-être réfléchi à voix haute». Selon M. Desrochers, nulle part dans les cartons de son parti n'est-il question de retirer la formation préuniversitaire des mains des cégeps. «On veut bonifier le rôle des cégeps, on ne veut pas leur enlever quoi que ce soit», a souligné M. Desrochers.

L'ADQ veut confier aux cégeps le mandat d'offrir la formation professionnelle, aujourd'hui dispensée par les commissions scolaires, que le parti de Mario Dumont souhaite voir abolies. Selon le critique adéquate, les cours offerts dans les centres de formation professionnelle au secondaire dédoublent ceux donnés dans les cégeps.

Les représentants des cégeps et des commissions scolaires, qui avaient eu maille à partir sur le sujet en 2003 et en 2004, alors que la Fédération des commissions scolaires (FCSQ) proposait précisément d'abolir les cégeps pour ramener dans son giron la formation préparatoire à l'université ainsi que la formation technique, s'entendaient hier pour critiquer d'une seule voix le projet de M. Taillon. «C'est littéralement un combat d'arrière-garde», a lancé le président de la Fédération des cégeps, Gaëtan Boucher.

Son homologue des commissions scolaires, André Caron, a renchéri: «S'il n'y a plus de commissions scolaires, plus de cégeps, finalement, il n'y aura plus d'éducation au Québec, plus de structures. Comment cela va fonctionner? Qui va s'occuper de chacune des écoles? C'est un débat passé date!»

Le sujet avait été débattu en 2004, lors du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial et l'option d'une reconfiguration des ordres d'enseignement avait alors été écartée. Hier, la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, a souligné que la question était maintenant réglée et que les cégeps jouent un rôle important dans le développement régional.

Les propos de M. Taillon ont également alimenté les railleries des syndicats d'enseignants. «À quand l'abolition du ministère de l'Éducation? L'ADQ veut se positionner comme un nouveau parti. Pourtant, ses interventions démontrent tout le contraire en éducation puisqu'elle ne cesse de ruminer de vieilles idées», a argué le président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Réjean Parent.

La Fédération autonome du collégial (FAC) a elle aussi joint sa voix au concert des protestataires, faisant valoir qu'une telle proposition révélait «l'ignorance» de l'ADQ quant aux enjeux de l'enseignement supérieur.

Le Devoir



ARCHIVES REUTERS

Gilles Taillon

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal

514.845.5545

JE DÉFENDRAI VOS INTÉRÊTS

Vous avez des droits nous pouvons vous aider

Yves Ménard

A V O C A T

Vieux-Montréal

514.861.0469

Martial Boucher

ENSEMBLE

Éthique et culture religieuse pour les 2^e et 3^e années du 2^e cycle du secondaire.

Fascicule A (240 p.) 15,95 \$
Fascicule B (176 p.) 15,95 \$
Guide d'enseignement (82 p.) 47,95 \$

LIDEC inc.
514-843-5991

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Offrez l'inédit

Roland Dubuc

Joaillier

163, rue Saint-Paul Ouest
Vieux-Montréal H2Y 1Z5
514.844.1221
www.rolanddubuc.com

LES ACTUALITÉS

Logements insalubres:
Montréal promet d'être impitoyable

Une équipe de huit inspecteurs multipliera les visites



Manifestation à Vancouver à la suite du décès de Robert Dziekanski.

Le SPVM conservera
ses 13 Taser

JEANNE CORRIVEAU

La Ville de Montréal n'a pas l'intention de suspendre l'utilisation du Taser par ses policiers, malgré la controverse qui entoure cette arme. Le responsable de la sécurité publique au comité exécutif, Claude Dauphin, préfère attendre les recommandations de l'étude commandée par Québec avant de songer à bannir le pistolet à décharge électrique.

À l'occasion de la séance du conseil municipal, hier matin, le conseiller de Snowdon et membre d'Union Montréal, Marvin Rotrand a réclamé un moratoire sur l'utilisation du Taser par les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Au cours des dernières semaines, trois personnes sont mortes au Canada après avoir été maîtrisées à l'aide d'un Taser. Parmi elles, Guillem Registre, un Montréalais d'origine haïtienne, décédé à l'hôpital quelques jours après avoir reçu six décharges de Taser par les policiers du SPVM le mois dernier.

Compte tenu de l'inquiétude que cette arme suscite dans la population, Marvin Rotrand a demandé hier qu'on cesse immédiatement de l'utiliser à Montréal en attendant qu'une étude soit réalisée par la Commission sur la sécurité publique.

Claude Dauphin juge toutefois qu'il est prématuré de prendre une telle décision. Le nombre de policiers montréalais disposant d'un Taser est très limité, a-t-il indiqué. Montréal compte au total 13 armes de ce type sur son territoire, quatre réparties dans les quatre centres opérationnels, quatre dans les

centres de détention et cinq autres utilisées par les policiers de l'escouade tactique. Depuis 2004, l'arme a été utilisée 111 fois à Montréal, et les policiers y ont eu recours à 20 reprises cette année. «On ne dit pas le nombre de fois qu'on a sauvé des vies», a ajouté M. Dauphin, reprenant les arguments invoqués par les associations policières pour justifier l'utilisation du Taser.

«La seule autre alternative à cet équipement-là, c'est le revolver. Je ne sais pas si mon collègue veut qu'on s'en serve plus souvent, mais, chose certaine, le Taser a sauvé beaucoup de vies», a-t-il lancé à l'endroit de Marvin Rotrand.

M. Dauphin croit qu'il est préférable d'attendre les recommandations du comité d'experts mandaté par le ministre québécois de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, pour étudier le protocole d'utilisation de l'appareil par les policiers et ses effets sur personnes qui reçoivent une décharge. Ce rapport doit être déposé le 17 décembre prochain. «Attendons ce rapport, celui du coroner au sujet du décès de M. Registre et celui de la SQ, et on pourra agir en conséquence», a-t-il conclu.

La séance du conseil s'est terminée par un débat animé au sujet de la motion déposée par l'opposition réclamant une révision du partage des pouvoirs entre les arrondissements et la ville-centre. Après une brève période d'échanges, la motion a été battue par 44 voix contre 12. Scène plutôt inhabituelle dans l'enceinte de la salle du conseil: Carole Du Sault, conseillère du district Étienne-Desmartheau, a participé au vote en tenant dans ses bras son poupon âgé de trois mois.

Le Devoir

JEANNE CORRIVEAU

La Ville de Montréal croit pouvoir venir à bout des propriétaires de logements insalubres en appliquant avec plus de vigueur sa réglementation. Depuis la fin du mois d'octobre, une équipe de huit personnes a entrepris l'inspection systématique des taudis et l'administration municipale promet que les propriétaires récalcitrants seront talonnés de près.

Annoncé en juin dernier, le plan d'action de la Ville est assorti d'un budget de trois millions de dollars pour les trois prochaines années. L'escouade spéciale d'inspecteurs a reçu pour mandat de s'occuper des cas les plus lourds à l'échelle du territoire montréalais et de veiller au suivi des constats d'infraction émis à l'endroit des propriétaires. Cette équipe a déjà inspecté 200 logements situés dans les arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Saint-Léonard, a indiqué hier le responsable de l'habitation au comité exécutif de la Ville, Cosmo Maciocia.

Malgré l'adoption, en 2003, d'un Code du logement plus sévère, la Ville ne parvient toujours pas à faire entendre raison aux propriétaires délinquants. C'est le cas des propriétaires des 22 immeubles insalubres des places L'Acadie et Henri-Bourassa. Malgré l'émission de plus de 540 constats d'infraction depuis quatre ans, le sort des locataires ne s'est guère amélioré.

Cosmo Maciocia a dû justifier l'impuissance de la Ville à faire appliquer efficacement son règlement hier. Il affirme que l'arrivée d'une escouade spéciale, qui prêterait main-forte aux arrondissements, permettra à l'administration d'appliquer avec plus de célérité les mesures coercitives prévues dans le Code du logement. Les inspections s'effectueront dans tous les immeubles où l'insalubrité est connue, et non pas seulement à la suite de plaintes, comme c'était le cas auparavant. «Ça va être un choc pour les propriétaires. Nous allons poser des gestes à très courte échéance», a-t-il assuré. Trois ou quatre mois après l'envoi de constats d'infraction, si rien



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le propriétaire de 22 immeubles insalubres des places L'Acadie et Henri-Bourassa a reçu 540 constats d'infraction sans que la situation des locataires s'améliore. Montréal promet que les choses vont changer.

n'est fait, la Ville envisage de procéder elle-même aux rénovations avant de refiler la facture aux propriétaires, un recours qu'elle a utilisé à trois reprises au cours des quatre dernières années.

Les locataires

Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) s'est réjoui des intentions de la Ville mais son porte-parole, André Trépanier, estime que maintenant qu'une équipe spéciale s'occupe des cas lourds, les arrondissements devront être vigilants à l'égard des autres propriétaires négligents: «Si on ne veut pas se retrouver avec davantage d'immeubles dégradés dans quelques années, il faut que les arrondissements voient à une application régulière et

rigoureuse du règlement sur leur territoire», a-t-il averti.

Dominique Perrault, du Comité logement Ahuntsic-Cartierville, est plus sceptique quant aux effets de ce nouveau plan d'action. «Ça ne changera rien. C'est même un peu irréaliste, dit-elle. Ça fait un an et demi que la Ville envoie des constats d'infraction aux propriétaires des places L'Acadie et Henri-Bourassa et il n'y a pas une réparation qui a été faite, ni par les propriétaires ni par la Ville.»

«Pour mettre aux normes Place L'Acadie, ça prendrait, au bas mot, 38 millions de dollars, poursuit-elle. La Ville dispose de trois millions de dollars pour 10 000 logements. C'est complètement farfelu. Je ne vois pas comment, dans trois mois, Place L'Acadie sera une place où il fera bon vivre.»

Pour sa part, la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) donne son appui aux actions de la Ville de Montréal tout en signalant que les propriétaires délinquants auraient dû faire l'objet de mesures coercitives il y a longtemps. Elle croit toutefois que, pour préserver les immeubles en bon état, il faudra que Québec modifie les règles imposées par la Régie du logement quant au calcul des hausses de loyer. La CORPIQ rappelle que les propriétaires doivent attendre 24 ans avant de récupérer le capital du montant qu'ils ont investi dans leurs rénovations puisque la Régie limite à 3,50 \$ par tranche de 1000 \$ de travaux la hausse qu'ils peuvent réclamer des locataires.

Le Devoir

LES
GRANDS
PRIX
QUÉBÉCOIS
DE LA
QUALITÉ

Les Grands Prix québécois de la qualité sont des distinctions de calibre international remises aux entreprises privées et organismes publics québécois qui se démarquent par la qualité de leur gestion et leur performance globale. Cette neuvième cérémonie de remise a eu lieu le jeudi 15 novembre au Palais des congrès de Montréal.

HOMMAGE AUX

Lauréats

GRANDS PRIX

Le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, a remis un Grand Prix à M. Maurice Charlebois, vice-président exécutif, Ressources humaines, Centre de services partagés, Hydro-Québec, à M. Alain M. Bellemare, président, Pratt & Whitney Canada, à Mme Marie-Huguette Cormier, vice-présidente et à M. Pierre Moran, premier vice-président, Services Accès D de Desjardins, ainsi qu'à M. Daniel Pelletier, vice-président et copropriétaire, Usinatech inc.

GRANDES MENTIONS MENTIONS

Ont remporté une Grande Mention, GE Aviation, A. Lassonde inc. et CAE Opérations, dans la catégorie Grande entreprise manufacturière, établissement ou filiale de grande entreprise, H. Fontaine Itée, dans la catégorie PME manufacturière, ainsi que Rideau inc., dans la catégorie PME de services.

Une mention a été décernée à Bombardier Transport Amérique du Nord, au Centre de gestion de l'équipement roulant, au Quartier international de Montréal, à SCA Amérique du Nord - Canada inc. et à STAS inc.

Pour renseignements :

Mouvement québécois de la qualité
514 874-9933, poste 228Ministère du
Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation
514 499-6531MOUVEMENT
QUÉBÉCOIS
DE LA QUALITÉ
25
ANS
D'ENGAGEMENTDéveloppement
économique, innovation
et Exportation

Québec

Le Canadien condamné
à mort poursuit Ottawa

KARINE FORTIN

Ottawa — Le seul Canadien condamné à la peine capitale aux États-Unis poursuit le gouvernement conservateur qui a récemment changé de politique au sujet de la peine de mort et refuse désormais d'intercéder auprès des autorités américaines pour demander à ce que sa condamnation soit commuée.

Au début du mois, le gouvernement a révélé qu'il n'entendait plus demander la clémence pour des criminels condamnés à mort «au terme d'un procès équitable dans un État de droit». Les conservateurs n'ont pas précisé quels pays, à part les États-Unis, correspondaient à cette définition.

La semaine dernière, le ministre de la Justice Rob Nicholson a indiqué que chaque cas serait étudié, mais que les meurtriers en série ou les assassins ayant tué plus d'une personne ne pourraient plus compter sur l'aide du Canada.

Ronald Allen Smith, qui a plaidé coupable à l'accusation du meurtre de deux autochtones en 1982, est directement visé par cette déclaration. Il affirme cependant n'avoir été mis au courant du changement de politique du gouvernement que grâce aux médias.

Les avocats de Smith soutiennent qu'en agissant ainsi le gouvernement canadien a été injuste et qu'il a fait preuve de mauvaise foi, en contravention avec la Charte canadienne des droits et libertés et la Déclaration canadienne des droits.

Dans une requête en révision judiciaire déposée hier en Cour fédérale du Canada, ils allèguent en

outre que la décision du gouvernement revient à approuver tacitement l'exécution de Smith. Selon eux, une telle approbation enfreindrait ses droits constitutionnels ainsi que le droit international.

«En abandonnant ses efforts au nom du demandeur, en informant les autorités américaines de leur indifférence quant à son sort, ils ont tacitement signalé leur appui à la peine de mort et ainsi mis la vie du demandeur en péril et l'ont exposé à un châtiment cruel et inhabituel», lit-on dans les documents déposés au tribunal.

Les avocats de Smith, qui ont aussi représenté l'ingénieur d'origine syrienne Maher Arar, veulent que la Cour déclare illégale et inconstitutionnelle la nouvelle politique du gouvernement et force Ottawa à reprendre ses démarches en faveur du condamné.

«La peine de mort est illégale au Canada et incompatible avec notre Charte», a insisté M^{re} Lorne Waldman, qui pilote le dossier. Nous croyons que le gouvernement a l'obligation de demander la clémence pour des citoyens canadiens qui risquent d'être exécutés.»

La procédure en Cour fédérale forcera les conservateurs à préciser leur nouvelle politique au sujet de la peine capitale. Les avocats et les observateurs espèrent ainsi mieux comprendre ce qui a motivé le Canada à rompre avec une tradition abolitionniste remontant aux années 70.

Malgré sa récente volte-face au sujet des condamnés à mort à l'étranger, le gouvernement assure qu'il n'a nullement l'intention de rouvrir le débat au Canada.

La Presse canadienne

Guerre de
chiffres entre
Drainville et
Couillard

JOCELYNE RICHER

Québec — L'information du dossier médical des Québécois n'entraînera pas de dépassement de coûts, a assuré hier le ministre de la Santé, Philippe Couillard.

En point de presse, puis en Chambre, le député péquiste Bernard Drainville a prétendu le contraire, en s'appuyant sur un document confidentiel du ministère de la Santé démontrant, selon lui, que le programme coûtera 891 millions aux contribuables, au lieu de 562 millions, comme prévu en mai dernier.

Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a aussitôt répliqué et réfuté les arguments de M. Drainville, dont les prétentions ne sont, selon lui, rien d'autre qu'un «pétard mouillé». «Il n'y a aucun dépassement de coûts», a soutenu le ministre en point de presse.

Selon le ministre, le député Drainville a confondu les coûts nécessaires pour réaliser le projet d'information avec les coûts normaux d'achat d'équipement informatique, achat qui serait effectué de toute façon. «L'argent était déjà prévu dans les enveloppes budgétaires. Il n'y a pas de quoi en faire un plat.»

Effectivement, le document en question ne fait nullement mention d'un quelconque dépassement de coûts. Le tableau apparaissant dans le document daté du 21 septembre fixe les coûts du programme à 562 millions, et les autres coûts «hors portée» à 330 millions.

Le programme consiste à rendre accessibles, d'ici 2010, à l'ensemble des professionnels de la santé différentes données sur les patients, comme les résultats d'exames, le profil pharmaceutique, les données d'urgence, les allergies et les radiographies. Par contre, comme tels, les diagnostics ne figureront pas dans le dossier.

Ainsi, un médecin ou une infirmière pourrait ainsi avoir accès rapidement, par ordinateur, au dossier d'un patient qu'il ou elle voit pour la première fois, et ainsi être plus apte à le traiter efficacement. Le consentement du patient devra être explicite et sera révoquant en tout temps.

La Presse canadienne

Livres-cadeaux idéals

Louis HÉMON
Éditeur, préparateur, présentateur et animateur par Aurélien Boivin

Œuvres complètes
tomes I, II et III

Tome I • 736 pages
Tome II • 998 pages
Tome III • 736 pages

trois volumes sont offerts pour cette collection (couverture de base et «suspensif» de tous), offerte également au vent.

GUÉRIN, littérature
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Veuillez nous téléphoner pour de l'information sur les prix.

LES ACTUALITÉS

EN BREF

LUQAM reporte le dépôt du plan de redressement

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) ne sera pas en mesure de présenter son nouveau plan de redressement d'ici le 30 novembre, comme l'exigeait la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne. Le conseil d'administration devait se réunir hier pour étudier la proposition de plan de redressement élaborée par la firme comptable PricewaterhouseCoopers, mais la réunion a été reportée d'une semaine. «Les travaux n'étaient pas assez avancés. Il était trop hâtif de saisir les membres du conseil», explique le directeur des communications de l'UQAM, Daniel Hébert. La semaine dernière, la ministre Courchesne avait opposé une fin de non-recevoir à une lettre de la firme comptable sollicitant un report de deux mois de l'échéance à laquelle les propositions de redressement financier doivent être présentées. — *Le Devoir*

Décès de Gerry Snyder

L'ancien conseiller municipal Gerry Snyder est décédé lundi à l'âge de 87 ans. Ex-vice-président du comité exécutif au sein de l'administration du maire Jean Drapeau, M. Snyder a représenté pendant plus de 25 ans le district de Snowdon. Il fut l'un des principaux responsables de la venue des Expos à Montréal en 1968 et c'est également à lui que l'on doit l'organisation des Jeux olympiques de 1976. Né à Montréal en 1920, M. Snyder avait fait son entrée en politique en 1957. Ses funérailles auront lieu samedi prochain à 13h à l'église St. Malachy, dans Côte-Saint-Luc. — *Le Devoir*

Trêve dans les cliniques de physiothérapie

Après un peu plus d'un mois d'arrêt, les services aux travailleurs pourront graduellement reprendre dans les cliniques privées de physiothérapie du Québec. Une trêve a en effet été convenue hier entre la Fédération des physiothérapeutes en pratique privée du Québec (FPPQ) et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Toutefois, en cas d'échec des négociations avec la CSST, le conseil d'administration de la FPPQ se réserve le droit de mettre fin à la trêve sans préavis. Les deux parties se rencontreront le 4 décembre prochain. Pendant la négociation, des moyens de pression, encore à définir, seront mis en œuvre, et ce, jusqu'à la conclusion d'une entente de principe. Les physiothérapeutes en pratique privée du Québec demandent une meilleure rémunération des traitements et des actes professionnels liés aux traitements des accidentés du travail. — *Le Devoir*

Hockey: bagarre générale chez des moustiques

Toronto — La police étudie l'enregistrement vidéo d'une bagarre survenue en fin de semaine lors d'un match de hockey disputé par des jeunes de huit ans, et ce, dans le but de déterminer si des accusations criminelles pourraient être portées contre un des adultes entraîneurs qui aurait craché au visage de son rival. La bagarre sur glace qui s'est déroulée à Guelph, en Ontario, a scandalisé plusieurs partisans du sport chez les jeunes, certains n'hésitant pas à comparer le vif esprit de compétition apparemment à l'origine de l'incident à de la «violence faite aux enfants». Emile Thérien, le père d'un joueur de la Ligue nationale de hockey, arrive à peine à croire que des jeunes de cet âge puissent même participer à des tournois à l'extérieur de leur ville, comme celui dans le cadre duquel s'est déroulé l'incident. Selon l'ancien président du Conseil canadien de la sécurité, ce niveau de pression due à la compétition devrait être interdit chez les moins de 12 ans. La bataille a éclaté samedi pendant une rencontre entre les Devils de Duffield et le Thunder de Niagara Falls, lors d'un tournoi de hockey de débutants de niveau triple-A. La police affirme que, lorsqu'une petite bagarre a commencé entre les joueurs qui se trouvaient sur la patinoire, les deux entraîneurs ont envoyé d'autres joueurs sur la glace pour qu'ils y prennent part. L'association de hockey mineur de l'Ontario a entamé sa propre enquête sur l'incident, avec l'aide de l'association du hockey mineur de Niagara Falls et de la ligue de hockey du Grand Toronto. L'association provinciale a suspendu les deux entraîneurs en chef et leur personnel respectif. Six joueurs, trois de chaque équipe, ont aussi écopé de suspensions. — *La Presse canadienne*

Ottawa accélère l'étude des revendications autochtones

SUE BAILEY

Ottawa — Le gouvernement fédéral entend mettre en place un nouveau mécanisme pour rattraper le retard dans le traitement de plus de 900 revendications territoriales et autres litiges avec les autochtones.

Si est adopté, le projet de loi annoncé hier à Ottawa créera un tribunal indépendant formé de six juges de cour supérieure qui rendront des décisions exécutoires sur des revendications particulières qui ont été re-

jetées ou sur lesquelles il n'a pas été statué après au moins trois ans de négociations.

L'accès à un processus indépendant en cas d'échec des négociations représenterait un outil non négligeable pour les Premières Nations, qui ont parfois dû lutter pendant 40 ans pour avoir droit à certaines compensations, a dit le ministre des Affaires indiennes, Chuck Strahl.

«Parce que nous créons un tribunal indépendant composé de juges neutres, nous veillons à ce que le

traitement des revendications particulières soit plus équitable et nous accélérons le règlement des revendications», a indiqué le ministre Strahl.

Les Premières Nations réclamaient depuis 60 ans la mise en place d'un nouveau mécanisme. Le processus actuel est largement discrédité, Ottawa y agissant à la fois comme juge et partie, tout en mettant en moyenne 13 ans pour régler les litiges.

«Je suis confiant de voir ce nouveau système fonctionner parce que

c'est aussi notre produit», a déclaré le chef national de l'Assemblée des premières nations, Phil Fontaine, coauteur du projet de loi.

Dans le cadre du nouveau mécanisme, Ottawa allongerait 250 millions par année pendant 10 ans, mais certains observateurs estiment que les retards sont si importants que certains cas particulièrement complexes pourraient toujours mettre jusqu'à 12 ans avant d'être réglés. Moins de 20 cas sont réglés chaque année en vertu du système actuel.

MM. Fontaine et Strahl ont profité de l'annonce du projet de loi pour signer un accord politique à propos d'autres revendications particulières qui sortent du cadre prévu par le projet de loi.

La loi prendrait en charge la plus grande partie des revendications, évaluées à moins de 150 millions, tandis que l'accord politique créerait un comité de révision et s'intéresserait aux revendications évaluées à plus de 150 millions.

La Presse canadienne

SOINS DENTAIRES**Pourquoi s'en prendre aux plus pauvres?**

Voilà plus de dix ans que les tarifs payés par le gouvernement aux dentistes du Québec sont insuffisants lorsqu'ils soignent les prestataires de l'aide sociale dans le cadre du régime public de soins dentaires.

Après avoir accepté de le faire, le gouvernement est revenu sur sa parole et refuse de tenir compte de l'augmentation des frais d'exploitation des cliniques dentaires.

Il faut savoir qu'une clinique dentaire est un mini-hôpital dont les dentistes assument seuls tous les frais, de l'équipement le plus spécialisé au personnel le plus qualifié.

Le gouvernement demande aux dentistes d'assumer eux-mêmes les coûts du régime public. Ça fait trop longtemps que ça dure et la situation se détériore de mois en mois.

Ça ne peut plus continuer comme ça. C'est maintenant que le gouvernement doit agir. Sans quoi, à regret, l'adhésion des dentistes au régime de soins dentaires sera remise en question.

Bientôt, il sera trop tard pour y penser.



ASSOCIATION DES
CHIRUGIENS DENTISTES
DU QUÉBEC

ÉDITORIAL

Les devoirs de l'école

Quel est le lien entre le stress causé par les devoirs, la popularité du tutorat et l'intimidation? Si on décède une enquête menée par le Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA), ceci: une réserve manifeste des parents à l'égard de l'école qui démontre, une fois de plus, l'importance qu'il y a à réduire l'écart entre les terrains scolaire et familial.

Il y a de ces dossiers qui semblent toujours noyés dans la controverse. Tel est le lot des bulletins, par exemple, qu'on voudrait simples et compréhensibles mais qui, pour l'heure, se perdent dans un brouillard de cotes, chiffres, pourcentages et moyennes.

Avant le bulletin, viennent les devoirs, petits communiqués quotidiens du parcours scolaire de l'enfant. Eux aussi sont placés au cœur d'une polémique opposant de féroces partisans — qui en rêvent au menu de tous les jours et en doses imposantes — à d'enragés détracteurs — lesquels n'y voient qu'une manière d'abrutir les enfants.

L'enquête dévoilée lundi par le CCA et Statistique Canada révèle qu'une bonne tranche de parents vogue entre ces deux extrêmes. Si la moitié des 5300 répondants jugent que la quantité de devoirs qu'exige l'école est suffisante, ils sont toutefois près de 60 % à confier que la corvée de la semaine leur procure d'intenses bouffées de stress. «Nous croyons aux vertus des devoirs mais nous peinons à les inclure à notre propre agenda!», semblent dire ces parents essouffés par la gymnastique travail-famille.

Ce paradoxe illustre à merveille l'incompréhension qui subsiste entre deux réalités — école et famille — pourtant appelées à cohabiter de manière intime. Si les devoirs sont désormais synonymes d'angoisse, c'est non seulement parce que les parents n'ont pas encore trouvé la machine à arrêter le temps mais aussi parce qu'ils besognent pour décoder les attentes. Le jargon de la réforme a contaminé les bulletins au point qu'on a dû les refaire? Certains devoirs auraient aussi intérêt à être jumelés à un lexique!



Marie-Andrée Chouinard

L'enquête du CCA tire d'autres ficelles étonnantes: s'il est vrai que la majorité croit que l'école répond de façon générale aux attentes, il subsiste d'importantes strates de méfiances. Quelque 40 % des répondants disent que l'école prépare mal au travail, et plus du tiers jugent qu'elle n'arrive pas à transmettre le goût d'apprendre! Triste constat...

Et 80 % jugent que l'intimidation est l'une des plus grandes tares auxquelles sont confrontés les élèves. Fait inquiétant: près de la moitié des citoyens sondés confient que leur propre enfant a dû composer avec cette violence sournoise. Fait éloquent: la moitié estime que l'école n'en fait pas assez pour enrayer ce problème.

Histoire d'incruster encore davantage cette impression que parents et école évoluent sur deux planètes différentes, le tiers des répondants affirment avoir eu recours à un tuteur pour aider leur enfant à mieux maîtriser l'art de la grammaire et les joies de l'arithmétique. Le recours au tutorat — un phénomène qui gagne en popularité au Canada — trouve ses adeptes surtout chez les élèves qui affichent des notes moyennes ou élevées. Sans grande surprise, 81 % des parents qui paient pour ce type d'encadrement personnalisé confessent un lien direct entre devoirs et... stress.

Ce choix, note l'enquête, témoigne chez les parents d'un penchant net — maladif? — pour la compétition, la performance, le souci d'offrir «le meilleur», voire constitue une manière d'assurer à leur chérubin une entrée royale au secondaire du côté du privé, toujours premier dans le classement des parents en raison notamment de l'encadrement des élèves.

Le tableau du CCA est peut-être impressionniste. Il indique quand même des tendances qui devraient convaincre l'école, en mal de plaire à ses petits et grands clients, de l'ampleur du travail qu'il faut encore abattre pour gagner la confiance pleine et entière des parents.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSEE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Un geste de civisme

Le seul objectif de tous ces discours sur les gaz à effet de serre est-il de se donner bonne conscience? Les pots d'échappement des voitures ne sont pas les seules sources d'émissions polluantes. Il existe un moyen simple et très efficace de réduire la pollution atmosphérique, et dont on ne fait pas très grand cas à mon avis: interdire les feux de foyer.

Dans mon quartier, à l'heure où j'écris ces lignes, je ne peux pas mettre le pied dehors: ça sent la fumée à plein nez. J'ai déjà des symptômes (sinus irrités, mal de tête, yeux et gorge qui piquent) alors que je me trouve à l'intérieur, oui, oui, à l'intérieur (les fines particules de combustion s'infiltrent dans la maison et les poumons... des voisins, hélas!). En effet, nombreux sont les résidents de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery qui se servent de leur foyer entre octobre et avril. Il semble souvent qu'ils se donnent tous le mot pour mettre une bûche à flamber le même soir frileux. La combustion du bois est pourtant nettement plus polluante que les émissions des automobiles, et elle est cancérogène.

Le feu de foyer constitue probablement un sujet tabou en matière de protection de l'environnement, car il est le symbole même du plaisir de l'hiver pour de nombreux Québécois. L'air vicié qui résulte de ce petit luxe prive pourtant les voisins abstinent d'une qualité d'air raisonnable, à l'extérieur comme à l'intérieur. Et que dire des jeunes enfants qui sont plus vulnérables encore?

Il serait si simple de mettre fin à cette mauvaise habitude probablement aussi nocive pour les

autres que le tabagisme. Est-ce qu'on attend une aggravation de la fréquence des épisodes de smog en hiver pour intervenir? Probablement.

Concitoyens, je fais appel à votre sens du civisme: cessez de nous enfumer!

Louise L.-Desjardins
Le 23 novembre 2007

Le message du pardon

La demande de pardon du cardinal Ouellet fera l'objet d'interprétations diverses. Certains y verront une attitude de faiblesse, d'autres une manœuvre subtile. On peut y voir au contraire l'écho de l'humble et pénible démarche apparaissant dès les débuts de la chrétienté et qui faisait dire à Paul qu'il faisait le mal qu'il ne voulait pas... Les récriminations à nouveau répétées contre l'Église dans le cadre de la Commission Bouchard-Taylor ont été un facteur déclencheur des aveux du cardinal. Là encore, on ne peut que se réjouir du fait qu'une personne ou une institution tire profit des critiques, même si on peut certes déplorer sa lenteur à le faire.

Avouer les erreurs du passé n'est pas non plus étranger au fait que le cardinal défende le maintien à l'école de l'enseignement religieux confessionnel. Ici aussi la volonté d'éviter les graves conséquences de nos erreurs est loin d'être condamnable.

L'Église du Québec a manqué de compassion à l'égard de la faiblesse humaine. Mais le message évangélique demeure toujours d'actualité. C'est parce que le peuple québécois sait faire la différence entre le message et le messa-

ger que, selon le dernier recensement, 83,2 % de la population du Québec s'est identifiée comme catholique et que 80,1 % des parents ont choisi en 2003-2004 l'enseignement religieux catholique au primaire. C'est de bon augure pour recevoir avec ouverture la demande de pardon du cardinal. Quant aux rancuniers qui, sur la base du détestable procès d'intention, n'y verront que mauvaise foi, il faut plaindre leur ressentiment.

Gérard Lévesque
Lévis, le 21 novembre 2007

Des précisions

Dans *Le Devoir* du samedi 24 novembre, Guillaume Bourgault-Côté a écrit un très bon article sur le Grand Séminaire de Montréal. Il y a cependant une précision importante à apporter. À la page A8, il écrit ceci: «Alors que cet établissement comptait près de 300 étudiants à la fin des années 50, il en compte 36 actuellement.» Or, dans les années 50, les séminaristes venaient d'une trentaine de diocèses, alors qu'ils viennent aujourd'hui de six diocèses seulement. Ainsi, en 1957-1958, il y avait au Grand Séminaire de Montréal 263 séminaristes de 31 diocèses du Canada, des États-Unis, d'Amérique latine et du Japon. Les cours étant alors donnés en latin, il y avait chaque année plus de 80 séminaristes venant des États-Unis. Cette clientèle a été réduite à zéro quand l'enseignement fut donné en français après le Concile Vatican II.

Rolland Litalien, p.s.s., historien
Le 24 novembre 2007

LIBRE OPINION

Nous, les Québécois

à la fois musulman et catholique; on peut par contre parler et écrire plusieurs langues et accorder à chacune une certaine — ou égale — importance identitaire. Ce n'est que dans la sphère publique que la langue véhiculaire, quelle qu'elle soit, peut, en toute légitimité, en éclipser d'autres pour des raisons de cohésion sociale ou de survie culturelle comme dans le cas du Québec.

L'expression de l'identité et de la culture québécoises n'est pas non plus exclusive à la langue française d'ici. L'anglophone de vieil établissement parlant peu ou pas du tout le français exprime en anglais une manière d'être québécoise tandis que l'immigrant qui n'a réussi à maîtriser ni l'anglais ni le français témoigne par son parler truffé d'anglicismes et de québécismes de l'inévitable métissage. En milieu cosmopolite, une identité ne sera réussie que si elle se nourrit de plusieurs allégeances et appartenances linguistiques, tout comme le français québécois ne survira que s'il réussit à exprimer plusieurs identités.

Français affirmé

L'affirmation du français doit se faire dans le respect des autres langues, car le citoyen d'une société multiethnique possède plus d'une langue identitaire. Le Québec n'étant ni monolithique ni assimilationniste, personne n'est tenu de changer de langue pour en faire partie. Le temps où on pouvait écrire «change de langue et tu feras partie des miens» est révolu. Désormais, un francophone, c'est aussi un immigrant qui ne change pas de langue mais qui se conforme à la loi 101 en faisant du français sa langue de communication publique.

C'est la Charte de la langue française qui a sonné le glas de l'isolationnisme et qui a permis aux immigrants — surtout les nouveaux — de s'inscrire dans un parcours d'insertion sociale et culturelle qu'on appelle l'interculturalisme. Le nombre de jeunes allophones fréquentant les écoles françaises a plus que quadruplé depuis 30 ans. Ils s'expriment désormais en français même dans les corridors et les cafétérias des cégeps anglophones. [...]

Nous, les Québécois, n'avons pas que le français comme langue identitaire. Mais franciser n'est pas synonyme d'intégrer. Dans la grande région de Montréal, où habite la majorité des immigrants (et allophones), ceci ont parfois pu améliorer leur statut économique sans véritable intégration socioculturelle. On constate aussi, dans certaines communautés, une autosuffisance institutionnelle qui permet à l'immigrant d'exercer la plupart de ses activités à l'intérieur de sa communauté. Un vieil Italien à qui je demandais s'il croyait être intégré me répondit: «Je suis intégré, cela devrait suffire.»

Il n'y a pas qu'un modèle d'intégration. Dans la région de Montréal surtout, on assiste à une cohabitation cosmopolite à la fois harmonieuse

et diversifiée reflétant à la fois le «vouloir vivre ensemble» et l'hétérogénéité autant de la communauté d'accueil que de la population immigrante. Il s'est développé une italianité typiquement montréalaise, de même qu'une manière de vivre grecque, portugaise et haïtienne d'ici. [...]

Nous, les Québécois, formons une nation. Nous avons un territoire, une histoire et une langue parlée par près de 95 % de la population. En plus d'être pluraliste, la nation québécoise est démocratique, civique et laïque. Les règles de l'hospitalité exigent qu'elle soit reconnue comme telle par ceux qui bénéficient de son accueil, jouissent de la dignité et de la sécurité que confère un État de droit et peuvent afficher leur différence en toute liberté dans le respect des valeurs fondamentales de leur nouvelle société.

Nation et littérature

Nous, les Québécois, avons aussi, il va sans dire, une littérature. Rien n'exprime mieux l'identité d'une société que sa littérature. Comme celle-ci, elle est en constante transformation. Si on exclut ses aspects contraignants, la nation est au citoyen ce que la littérature québécoise est à l'écrivain et au lecteur: un lieu de jonction entre le particulier et l'universel, d'approvisionnement du pluralisme et de l'hétérogène, mais surtout une occasion de célébrer une langue ou des langues.

Il y a, sur le territoire québécois, une communauté anglophone qui jouit d'un statut de minorité linguistique, des communautés autochtones auxquelles on reconnaît celui de nation, des communautés immigrantes et une majorité francophone. Nul ne contestera que chaque membre de ces communautés soit un Québécois à part entière. Par littérature québécoise, il faut entendre la somme des œuvres littéraires produites par ces communautés, qu'elles soient écrites en français, en anglais ou dans l'une ou l'autre des langues autochtones.

Si l'utilisation du français était circonscrite au seul territoire québécois et que tous les écrivains n'écrivaient qu'en français, aucun autre critère ne serait nécessaire pour définir la littérature québécoise. Mais des œuvres importantes ont été écrites en français par des écrivains hors Québec qui se réclament de l'héritage canadien-français alors que d'autres, non moins importantes, ont été écrites par des allophones québécois. Par conséquent, l'utilisation du français comme seul critère équivaldrait à plus ou moins ethniciser la notion de littérature québécoise et à faire fi de notre identité fondée sur des valeurs civiques et sur l'appartenance à un territoire.

Nous, les Québécois, sommes désormais aussi diversifiés que notre littérature. Et si, parmi tous ces gens venus d'ailleurs, il y en a qui ne disent pas encore québécois, ce ils sachent que, de tous les humains, ils sont les mieux placés pour le devenir.

MARCO MICONE
Écrivain

L'immigration n'existerait pas si le pays d'accueil n'en retirait pas de multiples avantages. Si elle est une réponse à un manque de sécurité pour le démuné, à une demande d'asile pour le réfugié, elle est par contre réglée en fonction d'exigences d'ordre démographique, économique et culturel du pays d'accueil. N'entre pas qui veut dans les pays d'immigration!

On n'émigre jamais dans un *no man's land*. Un pays d'immigration est une société organisée qui possède une langue (ou des langues), une culture (ou des cultures), une histoire et des lois. Si l'immigrant quitte le sien pour des raisons politiques ou économiques, ce n'est surtout pas pour le reproduire ailleurs. Le voudrait-il qu'il n'y arriverait pas!

Il constitue cependant un agent de changement qui fait irruption dans ce qui est familier et habituel. Par conséquent, il obligera tôt ou tard la société d'accueil à s'interroger sur sa culture, sa langue et ses institutions, la plupart du temps dans un esprit de dialogue et de négociation. D'où la nécessité de remplacer la notion d'accommodement par celle de compromis, lorsque les situations s'y prêtent, pour que les Québécois français n'aient pas toujours l'impression que les accommodements se font à leurs dépens. Nous en sommes là, nous, les Québécois.

Quel que soit le pays d'immigration, il y aura toujours un certain nombre d'immigrants qui ne réussiront jamais à apprendre la langue véhiculaire (ou officielle). Cela s'explique en grande partie par leur âge, les ghettos d'emploi ethniques et le manque de structures facilitant l'apprentissage. À ce nombre, au Québec, il faut ajouter environ un tiers des allophones de vieil établissement (parmi les plus âgés) qui, pour des raisons historiques, sont restés unilingues. [...]

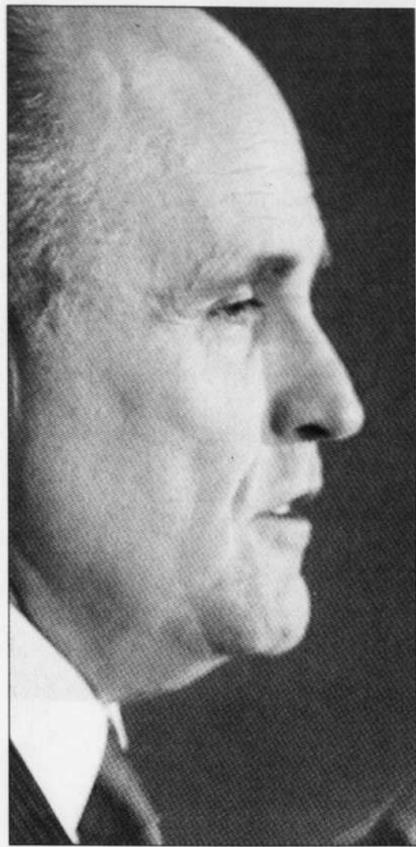
Nous, les Québécois, sommes très majoritairement et irréversiblement francophones.

Une identité, plusieurs langues

Au Québec, l'immigrant plurilingue a besoin de parler français mais n'a pas besoin du français pour parler. De ses langues, aucune ne suffit à exprimer ce qu'il est, et chacune de celles qu'il parle ou écrit se nourrit des autres. Dans un contexte cosmopolite, l'identité, individuelle ou collective, peut difficilement être traduite par une seule langue. Chez le polyglotte, chacune des langues contribue à la constitution de son identité complexe dont les langues ne sont qu'une composante. Ce qui vaut également pour les nombreux Québécois d'ethnie canadienne-française maîtrisant le français et l'anglais: ils n'ont pas que le français comme langue identitaire.

La langue n'est pas une religion. Celle-ci est exclusive: on ne peut être

IDÉES



Le républicain Rudolph Giuliani



L'ombre et les idées conservatrices de George W. Bush continueront de planer sur la Maison-Blanche en dépit d'une éventuelle victoire démocrate aux élections de 2008.



La démocrate Hillary Clinton

Raz-de-marée démocrate en 2008?

FRÉDÉRIK GAGNON
Chargé de cours à l'UQAM

KARINE PRÉMONT
Professeure au Collège André-Grasset

Les auteurs sont chercheurs à l'Observatoire sur les États-Unis de la chaire Raoul-Dandurand, qui présente demain le colloque intitulé « Qui dirigera les États-Unis après George W. Bush? — L'imprévisible course à la Maison-Blanche 2008 ».

Impossible de connaître l'avenir. Parlez-en au général Tommy Franks qui, en mars 2003, promettait que les États-Unis trouveraient rapidement des armes de destruction massive en Irak. L'élection américaine de 2008 donne pourtant envie de jouer le jeu des prédictions — encore une fois — et d'affirmer que ce cycle électoral sera démocrate. En plus de conserver leur avantage aux postes de gouverneur des États (28 contre 22 pour les républicains), les démocrates risquent effectivement de se retrouver à la tête de la Maison-Blanche et du Congrès pour la première fois en 15 ans. La « révolution conservatrice » de Bush n'est cependant pas terminée: les conservateurs resteront puissants à Washington même si les républicains perdent l'élection.

Pas d'humeur à élire un président républicain...

Depuis quelques semaines, la campagne électorale est régulièrement suivie dans les médias par environ 20 % des Américains, dépassant de peu l'intérêt de la population pour la situation en Irak (17 %). Il faut dire que cette campagne est en marche depuis le début de 2007. À preuve, les annonces publicitaires de Mitt Romney (républicain) et de Hillary Clinton (démocrate) sont abondamment diffusées depuis des mois. Le financement des candidats va également bon

train: les principaux candidats démocrates ont déjà amassé un total de 200 millions de dollars (90 millions pour Clinton, 80 millions pour Barack Obama et 30 millions pour John Edwards) alors que les principaux candidats républicains accusent un léger retard avec un peu plus de 120 millions de dollars (62 millions pour Romney, 47 millions pour Rudy Giuliani et 12 millions pour Fred Thompson).

Ces sommes ne sont pas garantes d'une couverture médiatique positive: chez les démocrates, seul Obama bénéficie d'une couverture médiatique favorable, alors que Clinton et Edwards sont l'objet de reportages essentiellement négatifs. Du côté des républicains, Romney et Thompson sont dépeints de manière généralement positive par les médias, contrairement à Giuliani et John McCain. En fait, les médias ont déjà sélectionné les candidats qui leur apparaissent les plus présidentiables: Clinton, Obama, Giuliani, McCain et Romney se partagent près de 55 % de l'espace médiatique consacré à la course à l'investiture, alors que les 11 autres candidats doivent jouer du coude pour occuper le temps et l'espace restants.

Course serrée chez les démocrates

La nature de la couverture médiatique des principaux candidats démocrates et républicains a cependant peu d'influence sur les préférences du public jusqu'à maintenant. En effet, dans tous les cas de figure, ce sont les candidats démocrates qui obtiennent la majorité des intentions de vote: Clinton l'emporte sur tous ses adversaires républicains, tout comme Obama. Seule exception: une improbable lutte entre Edwards et Giuliani permettrait à ce dernier de devenir le 44^e président des États-Unis.

Même si les choses se resserrent dans la course à l'investiture démocrate et que Romney et Mike Huckabee se tirent bien d'affaire dans les intentions de vote en Iowa et au New Hampshire, où se déroulent les deux premières courses des primaires, l'éventuali-

té d'une présidentielle opposant Hillary Clinton et Rudy Giuliani reste la plus probable. L'écart entre ces deux candidats, qui oscille autour de 2 % est trop peu significatif à l'heure actuelle pour permettre une prédiction ferme. Toutefois, à en croire Mark Penn, stratège en chef de la campagne de Clinton, les Américains sont d'humeur à élire la première présidente de l'histoire: celle-ci recueillerait effectivement 360 votes au collège électoral devant Giuliani ou tout autre républicain, ce qui dépasse largement les 270 votes nécessaires pour remporter l'élection.

Les démocrates ont aussi le vent en poupe pour conserver le pouvoir dans les deux chambres du Congrès. Vainqueurs à l'élection de 2006, ils n'ont pas encore tenu promesse d'infléchir la politique de Bush en Irak, ce pourquoi à peine 20 % des Américains approuvent leur travail!

Malgré cette donnée peu enviable, les démocrates profiteront, en 2008, d'une tendance lourde des élections législatives: plus de 90 % des représentants et des sénateurs sortants sont généralement réélus, notamment parce qu'ils sont mieux financés que leurs adversaires. Il n'y aura donc qu'une quarantaine de courses vraiment compétitives à la Chambre des représentants, sur un total de 435. Pour élire une majorité, les républicains doivent vaincre au moins 16 démocrates sans perdre un siège, ce qui semble impossible pour l'instant: seulement 17 démocrates sont vulnérables alors que 21 républicains le sont aussi.

La mainmise du Sénat

Les républicains font face à une situation similaire au Sénat: ils doivent gagner deux sièges pour reprendre les rênes de cette chambre, mais seulement une démocrate est en danger, soit Mary Landrieu, de la Louisiane. Pendant ce temps, huit sièges républicains risquent de passer aux mains des démocrates: ceux de Trent Lott au Mississippi, John Warner en Virginie, Wayne Allard au Colorado, Pete Do-

menici au Nouveau-Mexique, John Sununu au New Hampshire, Norm Coleman au Minnesota, Susan Collins dans le Maine et Gordon Smith en Oregon.

Le bât blesse d'autant plus pour le parti de George W. Bush que Christine Gregoire (Washington) est la seule sur la corde raide parmi les gouverneurs démocrates. Sur les dix autres courses aux postes de gouverneur, seulement trois s'annoncent serrées: les républicains pourraient gagner le siège laissé vacant par Mike Easley en Caroline du Nord, mais ils risquent de perdre ceux de Matt Blunt au Missouri et de Mitch Daniels en Indiana.

L'avenir de la « révolution conservatrice »

Même si on assiste ultimement à un raz-de-marée démocrate en 2008, l'élection ne marquera cependant pas la fin de la « révolution conservatrice » de Bush. Les républicains resteront assez nombreux au Sénat pour serrer la bride au parti au pouvoir. Il faut en effet une coalition de 60 sénateurs pour clore les débats en assemblée plénière et passer au vote sur les lois, nominations et budgets. Or, selon le scénario le plus optimiste, les sénateurs démocrates seront seulement 59 après 2008, devant 41 républicains. La minorité aura donc le loisir de recourir à des manœuvres dilatoires pour exiger des compromis.

Qui plus est, la décision de Hillary Clinton d'adopter des positions plus conservatrices que ce qu'on lui connaissait et l'élection à prévoir de démocrates de centre-droite à la Chambre et au Sénat prouvent que l'idéologie de Bush ne passera pas l'arme à gauche. Dans ses mémoires, l'ex-sénateur républicain Jesse Helms écrivait que les conservateurs du Congrès étaient si peu nombreux à son arrivée au Sénat en 1973 qu'ils pouvaient se réunir dans une cabine téléphonique.

Quarante-cinq ans plus tard, il faudrait plutôt un bateau de croisière pour les rassembler tous, ce qui sera toujours le cas après 2008. En somme, les républicains pourront profiter de l'élection législative de 2010 pour démontrer que ce même bateau conservateur ne fait actuellement qu'une courte escale.

Santé: changer de vocabulaire pour transformer la réalité

YVES LAMONTAGNE

Président-directeur général
du Collège des médecins du Québec

Du 5 au 7 novembre dernier, le Collège des médecins du Québec avait, pour la première fois au Québec, invité les principaux acteurs de terrain du réseau de la santé de tous les horizons (patients, professionnels, administrateurs, personnel non professionnel, chercheurs, formateurs du personnel soignant) à venir partager leurs solutions aux problèmes auxquels fait face notre réseau de santé, à l'exclusion des journalistes et des politiciens.

Près de 60 organisations ont répondu à l'invitation et le rapport final faisant état de leurs délibérations a été rendu public [la semaine dernière]. Au-delà du rapport et de ses recommandations, l'exercice du sommet a permis de prendre conscience de plusieurs réalités qui, jusqu'à maintenant, avaient été occultées par des débats idéologiques ou politiques très éloignés de la réalité du terrain. À la surprise de plusieurs, ce ne sont pas les mots « public » et « privé » qui ont dominé mais plutôt « patient » et « personnel soignant ».

Sans vouloir évacuer les différences de points de vue quant aux façons d'appliquer des solutions, qui se sont clairement et parfois assez fermement exprimés, mais de façon respectueuse, il est permis de constater qu'à la grande surprise des participants eux-mêmes, ils avaient en commun plus de convergences que de divergences d'opinion.

Recherche d'efficacité

La nécessité de conserver un financement public et d'innover dans l'organisation du travail pour être plus efficace et donner de meilleurs services à la population a rallié la très grande majorité des participants. Tous reconnaissent qu'il n'y a pas de solution ma-

grique et que l'avenir ne réside pas dans l'opposition de concepts abstraits désignés par les mots « le privé » et « le public ».

À ce sujet, on pourrait résumer les débats de façon pragmatique dans la formule-synthèse suivante: « Gérer le réseau public de santé avec la mentalité d'une entreprise privée. » Autrement dit, rechercher l'efficacité, en avoir pour son argent et favoriser l'innovation, la flexibilité et l'adaptabilité en fonction du besoin des patients, c'est-à-dire, finalement, de nous-mêmes.

Pour ce faire, il faut une condition préalable: que tous et chacun soient prêts à faire un bout de chemin pour le bien commun. Que le personnel soignant, y compris les professionnels, en retour d'une prise en compte du nécessaire équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, assure une offre de services 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Revoir l'organisation du travail

On pourrait peut-être remettre en question certains principes jugés intouchables comme celui de l'ancienneté. Il est peut-être envisageable que le patient accepte que la prise en charge et le suivi de sa maladie puissent ne plus se faire exclusivement par un médecin de famille mais par une équipe de première ligne multidisciplinaire où la rencontre du médecin de famille, ce spécialiste de la coordination des soins, se produirait au moment où sa compétence particulière serait requise.

Peut-être y a-t-il lieu de rechercher et d'éliminer dans les processus de soins toutes les étapes inutiles qui font perdre temps et argent à tout le monde et contribuent à l'engorgement du système. De nombreux exemples de solutions à ce sujet ont été présentés et discutés au sommet, et ils existent au Québec comme ailleurs.

Dans ce domaine de l'organisation du travail, tous les participants ont reconnu qu'il y avait beaucoup de travail à faire et qu'il y avait une place considérable à

l'amélioration. De façon très concrète, il s'agit de trouver des réponses à des questions simples comme celles-ci:

■ Dans une clinique externe d'hôpital, pourquoi faire venir tous les patients à 8h le matin?

■ Pourquoi garder des chirurgies électives comme les traitements de hernies ou les investigations par endoscopie dans des blocs opératoires d'hôpitaux plutôt que de les faire dans des cliniques à l'extérieur de l'hôpital, qui seraient d'autant plus efficaces qu'elles se spécialiseraient dans ce type d'interventions?

■ Pourquoi faire en sorte que le patient revienne passer des traitements et des investigations sur plusieurs jours alors qu'on pourrait synchroniser ses rendez-vous dans la même journée et gagner le maximum de temps tant pour le patient que pour le réseau?

À bas les étiquettes!

Posées ainsi, les questions sur la prestation de soins et de services n'ont que faire de savoir sous quelle étiquette, « privée » ou « publique », elles logent puisque l'important, c'est que le patient en bénéficie au premier chef, ce qui est possible si le financement demeure public quelle que soit l'organisation qui donne le service.

Quant aux soins de première ligne, beaucoup ont été surpris de constater la perception positive des coops santé installées dans quelques régions du Québec, davantage perçues comme des entreprises d'économie sociale que des partenariats privés-public. Pour explorer des solutions porteuses d'espoir, ne pourrait-on pas s'accommoder d'un vocabulaire moins menaçant?

Notre système de santé actuel a été pensé à une époque où l'espérance de vie était plus courte, où les maladies aiguës dominaient et où les examens et les traitements disponibles étaient moins nombreux et moins complexes que maintenant. Les défis actuels et

futurs n'étaient pas soupçonnés au moment de sa mise en place: dominance des maladies chroniques, nouvelles technologies d'investigation, de traitement et de communication, nouveaux rapports entre les professionnels de la santé et — surtout — cette responsabilité nouvelle, personnelle et collective, qui émerge des mauvaises habitudes de vie et de la sédentarité, annonçant leur cortège de complications dont l'impact collectif s'annonce beaucoup plus grand que celui du vieillissement de la population.

Promoteurs de solutions

Curieusement, le rapport du sommet a été rendu public au lendemain de la signature d'une entente entre le gouvernement et les médecins omnipraticiens où l'inscription des patients auprès des médecins de famille et le soutien de ceux-ci sont favorisés. Dans la même semaine, l'Association des médecins anesthésiologistes était entendue par le gouvernement pour mandater un groupe d'experts itinérants dans le but de revoir et d'optimiser le fonctionnement des blocs opératoires des hôpitaux.

Le Collège des médecins se réjouit de ces initiatives de la part des médecins ainsi que de celles de tous les acteurs de terrain du réseau de la santé pour se réapproprier leur place dans le système de soins et faire en sorte de devenir des acteurs et des promoteurs de solutions.

Si le sommet de la santé n'aura servi qu'à permettre de s'éloigner du faux débat « privé-public » pour le ramener à la question de trouver et de mettre en place des moyens afin de mieux servir le patient et de mieux soutenir le personnel soignant, il n'aura pas été vain. L'avenir de notre réseau de santé dépend de la volonté et de l'engagement de chacun d'entre nous à trouver et à mettre en place des solutions. La profession médicale entend bien répondre à l'appel. Et vous, ami lecteur?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Folle-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Gagneux (cartooniste), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Dudo, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture), à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Emilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction). La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spécler (Québec), Monique Bhérrer (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chrétien, Marlene Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zuida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Belliveau (adjoins administratifs), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

VISITEUR

SUITE DE LA PAGE 1

faire monter une balle dans un tube. Du spiritisme scientifique, diriez-vous? Toute cette science rêvée est «pour relativement bientôt, dans 15 ou 20 ans», nous certifie Michel Groulx.

A, B, C... scientifique

Un abécédaire des sciences des plus inventifs et ludiques compose l'exposition *Science 26*. Chaque lettre de l'alphabet chapeaute un îlot correspondant à une notion scientifique qui est abordée en sollicitant tous les sens du visiteur, voire sa force physique, sa dextérité, sa créativité. Celui-ci est invité à concevoir un film d'animation pour A; à jouer au DJ ou au compositeur de musique électroacoustique — à la borne J pour jazz — sur une plate-forme musicale interactive, pour *Jazz Reactable*, mise au point par une équipe de chercheurs catalans. «Seule la chanteuse Björk possède une autre copie de cet instrument de musique interactif», raconte Michel Groulx. Des miroirs déformants permettent de se retrouver au milieu d'un kaléidoscope pour K. Enfin, la lettre Z — pour zoom — invite les plus téméraires à jouer au funambule en enfourchant un monocycle roulant sur un câble d'acier tendu à sept mètres du sol.

L'exposition *iDTV* nous introduit dans une salle de nouvelles virtuelle où les visiteurs devront préparer un reportage vidéo sur l'un des cinq enjeux scientifiques proposés, portant notamment sur le clonage ou l'envoi d'humains dans l'espace. Un chef de pupitre virtuel guide les apprentis journalistes dans leur réflexion devant conduire à la position qu'ils voudront transmettre au public à l'aide de leurs propres commentaires ainsi que d'entrevues avec des experts et de vox pop préenregistrés, d'illustrations, de grands titres et de musiques de transition contenues dans une banque de données mises à leur disposition. Avant de quitter le plateau de montage, le journaliste en herbe pourra expédier son reportage à la maison par courriel.

Agir pour le développement durable

Une grande fresque évoquant le cycle de vie d'un tee-shirt, de sa conception à son élimination en passant par son utilisation, et spécifiant la quantité de ressources et d'énergie qu'il requiert et de polluants qu'il génère, interpelle le visiteur qui pénètre dans la salle de l'exposition *Mission Gaïa*, dont le cœur est constitué d'un grand jeu de stratégie, semblable à *Carcassonne*. Dans l'enceinte délimitée par un immense écran de projection dont l'axe rappelle l'inclinaison de la Terre, sont disposées 21 tables de jeu composées d'un écran interactif sur lequel on déplace ses pions, et d'un tableau de bord indiquant les consignes, les indicateurs du développement durable et le pointage de l'équipe. Dans un premier temps, les joueurs sont mis en situation d'urgence, où ils doivent trouver les solutions les plus appropriées aux catastrophes écologiques ou humaines qui ont marqué le XX^e siècle. Dans un second temps, les participants doivent choisir les mesures les plus aptes à favoriser un développement durable au sein d'une grande ville nord-américaine. «Leurs choix doivent tendre à maintenir un équilibre entre les aspects économiques, environnementaux et humains», précise Michel Groulx, avant de saluer la qualité du jeu dont le contenu a été élaboré par la chaire de recherche en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Dans les longs couloirs menant aux salles d'exposition, les vitrines technologiques ont aussi fait peau neuve en présentant 23 innovations technologiques canadiennes élaborées au cours des trois dernières années. On raconte par exemple l'histoire de la conception d'une mousse de polystyrène biodégradable qui mettra trois ans à disparaître plutôt que plusieurs siècles, et celle d'un procédé d'électrolyse qui purifie l'eau sans ajout de chlorure. Plus loin, la mini-expo *Cargo* nous décrit les technologies les plus modernes employées dans les activités portuaires, dont notamment l'usage des rayons gamma pour détecter les matières illicites dans les conteneurs.

En plus de ces expositions permanentes, le CSM inaugure aussi demain deux expositions temporaires: *Odyssée de la lumière*, produite par le Musée de la civilisation de Québec, et *Sel essentiel*, préparée par le Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke. Véritable petit bijou, cette dernière nous apprend, entre autres, que les îles de la Madeleine sont sises sur un gisement de sel et que le Canada est l'un des plus grands consommateurs de sel au monde... non pas à table mais sur les routes!

«Les sciences et les technologies étant en perpétuelle évolution, un musée qui leur est dédié se doit de renouveler périodiquement ses expositions», affirme Michel Groulx. C'est ainsi qu'après sept ans — de succès, de succès — nous soulignons, comme en témoignent les quatre millions et plus de visiteurs à ce jour, et les prix récoltés pour les expositions temporaires *Autopsie d'un meurtre* et *Rotation extrême* — une équipe de six responsables de projets a pondu un tout nouveau musée au coût de 6,3 millions de dollars puisés dans la Fondation du CSM, dont la caisse est alimentée de fonds publics et privés. «Au cours des trois dernières années qui ont été consacrées au renouvellement des expositions, tous les projets, dont les approches interactives envisagées, ont été testés au fur et à mesure de leur développement (quatre fois par an) par un groupe de jeunes âgés entre 9 et 14 ans recrutés sur Internet. C'est un avis qui compte beaucoup pour nous», souligne M. Groulx, qui prévient que les nouvelles expositions visent un public un peu plus âgé que les précédentes — qui s'adressaient aux enfants de 8 à 12 ans — dans le but avoué d'attirer de plus nombreux groupes scolaires.

Seul bémol à cette révolution muséologique: les installations interactives à la fine pointe des possibilités technologiques, où le visiteur doit par exemple déplacer des curseurs lumineux sur le sol avec ses pieds ou toucher des cibles mobiles sur des écrans géants, pourrout dérouter les spectateurs dépassant la trentaine, mais on imagine que le public visé, composé d'adolescents de 9 à 14 ans, saura naviguer dans ces environnements multimédias comme des poissons dans l'eau. Michel Groulx nous rassure en nous annonçant que des animateurs viendront guider les visiteurs plus timides.

Le Devoir

Journée portes ouvertes le samedi 1^{er} décembre sur le quai King-Edward, situé au 333 de la rue de la Commune Ouest

SUITE DE LA PAGE 1

le porte-parole Stuart McGettrick. Et nous traitons les ordres du président de la Chambre des communes, qui sont juridiquement contraignants, comme des ordres de la cour. Alors, devrions-nous en recevoir un, ou plutôt lorsque nous en recevons un, nous en exécuterons les instructions.»

Au bureau de Peter Milliken, on explique que l'ordre demande le transfert de M. Schreiber au centre de détention d'Ottawa, où il sera placé sous la supervision du sergent d'armes de la Chambre des communes. Il sera ensuite amené devant le comité parlementaire à 11h demain matin. Si le comité désire le revoir le lendemain, alors il passera la nuit à la prison d'Ottawa. Selon la compréhension qu'en a l'équipe du président, cet ordre n'a pas pour effet de retarder l'expulsion vers l'Allemagne de l'homme, prévue pour samedi, mais diverses interprétations circulaient à ce sujet hier.

Minuit moins cinq

La partie de bras de fer s'est poursuivie toute la journée entre les partis d'opposition et le gouvernement conservateur. Le Parti libéral, le Bloc québécois et le NPD réclament du gouvernement qu'il garde au pays le nébuleux homme d'affaires allemand jusqu'à ce qu'il ait pu expliquer publiquement pourquoi, au juste, il a versé 300 000 \$ à M. Mulroney. Les conservateurs s'y opposent de toutes leurs forces.

Ainsi, le ministre de la Justice, Rob Nicholson, soutient qu'il n'a pas le pouvoir nécessaire pour suspendre l'ordre de renvoi de M. Schreiber. «Le pouvoir de retarder un renvoi prévu dans la Loi sur l'extradition s'applique lorsque l'individu visé a été condamné au Ca-

SCHREIBER

nada. Ce n'est pas le cas ici», a-t-il déclaré lors de la période de questions. Pourtant, devant le comité parlementaire sur l'éthique, le conseiller juridique de la Chambre des communes et expert en procédure, Rob Walsh, a soutenu le contraire.

«On joue sur les mots, a-t-il déclaré. L'article 42 de la Loi sur l'extradition dit que "le ministre peut modifier l'arrêté d'extradition tant qu'il n'est pas mis à exécution". Ce n'est pas une phrase longue, elle n'est pas compliquée, elle dit ce qu'elle a à dire. Alors, il m'apparaît que le ministre a le pouvoir de retarder un renvoi.»

Le ministre a aussi contredit le ministre, qui soutient ne rien pouvoir faire parce que le témoin se trouve dans une prison provinciale. Encore faux, dit M. Walsh, qui rappelle que M. Schreiber a été placé sous l'autorité du ministre fédéral de la Justice en 2004.

Ces contradictions flagrantes ont poussé le chef du Bloc québécois à accuser le ministre de mentir. «Il nous ment en pleine face, a lancé Gilles Duceppe à sa sortie de la Chambre des communes. On ne peut pas dire en Chambre qu'il nous ment en pleine face, c'est interdit, mais ici on a le droit. Alors, je vous le dis: il ment.»

Le chef libéral, Stéphane Dion, était du même avis. «[Le] ministre de la Justice fait du camouflage au Canada et visiblement cherche par tous les moyens à s'assurer que ce témoin clé ne témoigne pas au Canada et soit envoyé en Allemagne.» Selon M. Dion, les conservateurs «tentent de protéger M. Mulroney».

Le mystère enfin levé?

Karlheinz Schreiber a versé en 1993 et 1994 une somme de 300 000 \$ en argent liquide à Brian Mulroney lors de trois rencontres discrètes dans des hôtels de Montréal et de New York. Le politicien a reçu une

partie de cet argent alors qu'il était encore député.

M. Mulroney a touché 2,1 millions de dollars d'Ottawa pour avoir été nommé (injustement disait-on alors) dans une lettre destinée aux autorités suisses à propos d'une affaire de pots de vin versés lors de l'achat de 34 appareils Airbus par Air Canada. À l'époque, on ignorait tout de ces 300 000 \$. Les députés se demandent si Ottawa ne devrait pas exiger d'être remboursé.

Le premier ministre Stephen Harper a promis la tenue d'une enquête publique, mais l'opposition craint que, si M. Schreiber est retourné en Allemagne (où il doit faire face à des accusations de fraude, de corruption et d'évasion fiscale), il ne refuse de collaborer. D'où leur empressement à l'entendre dans le cadre d'un comité parlementaire. Ses avocats plaideront vendredi matin pour que son renvoi soit suspendu tant que sa censure ne sera pas entendue par la Cour suprême du Canada.

Il est à noter que le témoignage livré en comité parlementaire ne peut être réutilisé par une commission d'enquête. Celle-ci doit convoquer les témoins à nouveau. Lors de la saga sur le programme des commandites, les députés s'étaient opposés à ce que le juge John Gomery confronte les témoins qui avaient livré des témoignages différents.

Cette possibilité a d'ailleurs été évoquée hier par les députés conservateurs opposés à la comparution de M. Schreiber en comité. Mais Rob Walsh leur a rappelé qu'à partir du moment où un même témoin donne deux versions des faits, il est impossible de savoir laquelle est la bonne. «C'est la difficulté avec le parjure!»

Le Devoir

QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE 1

conseil municipal. Pour se présenter à la mairie, elle a dû démissionner de son poste de conseillère. Son district (Montcalm) fera donc aussi l'objet d'un vote dimanche.

M. Labeaume, un homme d'affaires issu du secteur minier, est notamment connu pour son travail à la Fondation de l'entrepreneuriat. Seul candidat parmi les quatre à se présenter sans parti, il a toutefois l'appui de trois membres actuels du comité exécutif et de quatre conseillers.

«La ville a besoin de générer de nouvelles sources de revenus», a martelé l'homme d'affaires qui veut stimuler le développement économique en attirant de nouvelles entreprises, tout en faisant de Québec «le carrefour de la relève en culture».

Il a reproché hier à Mme Bourget de se montrer vague dans ses engagements. «Tout le monde dit que vous vous cachez, dites ce que vous voulez faire!» La candidate a notamment insisté sur l'amélioration des services de proximité, tels que les bibliothèques et les arènes, discours auquel nous avait habitués la mairesse Boucher de son vivant.

A quelques jours du scrutin de dimanche, le débat télévisé d'hier constituait un moment décisif dans cette campagne considérée jusqu'à présent comme monotone. Mme Bourget, qui jouissait depuis le début d'une avance confortable, semble plus vulnérable en cette fin de campagne.

En effet, d'après un nouveau sondage Unimarketing *Le Soleil*-FM 93,3 paru hier matin, M. Labeaume a effectué une remontée importante, et l'écart le séparant d'Ann Bourget est passé de 17 à 6 %. Les deux candidats récolteraient respectivement 29 % et 35 %, suivis de loin par Marc Bellemare, Claude Larose et Pierre Dolbec, avec respectivement 9 %, 5 % et 3 %.

Une lutte plus serrée

De quoi raviver l'intérêt pour le débat d'hier soir. «C'est clair que le sondage est tombé à point nommé», commentait avant le débat Marcel Courchesne, du service d'information régional de la SRC. «Ça confirme qu'il y a une lutte plus serrée que ce qu'on pensait, il y a deux jours encore.» Ce qui a pu pousser les candidats à revoir leur stratégie, a-t-il estimé.

Confiant de pouvoir l'emporter à la lumière du nouveau sondage, M. Labeaume avait enjoint hier les autres candidats à le rejoindre pour battre Ann Bourget. Une invitation que ses adversaires ont vivement rejetée.



Ann Bourget et Régis Labeaume se serrent la main sous le regard de Marc Bellemare et de Claude Larose, peu avant le débat qui a opposé ces quatre candidats à la mairie de Québec hier.

Plus à l'aise que lors du débat qui les avait opposés à Andrée Boucher en 2005, les candidats Marc Bellemare et Claude Larose ont misé hier soir sur leur expérience professionnelle. En moquant ses adversaires «sociologues» et «urbanistes», l'ancien ministre Bellemare a vanté ses années de pratique comme avocat, lesquelles lui donneraient un avantage lors des négociations avec les employés municipaux, un enjeu central à Québec. Il a également réitéré son désir de ramener à Québec une équipe de la Ligue nationale de hockey en ne misant toutefois que sur des fonds privés.

Enfin, M. Bellemare n'a pas manqué de souligner qu'il était le seul des quatre candidats à ne pas avoir été lié au RMQ, puisque M. Labeaume, Mme Bourget et M. Larose étaient adversaires dans la course à la succession de Jean-Paul L'Allier en 2005.

Ridiculisant les compétences de Mme Bourget en

matière de gestion, M. Larose a quant à lui plaidé en faveur d'une réduction du nombre de membres du conseil municipal afin de couper dans les dépenses. Il a également cherché à vendre l'idée d'une ville à laquelle on collerait la «personnalité» de développement durable, ce qu'a fait avec succès la ville d'Angers en France.

Seul débat télévisé de la campagne, l'événement d'hier faisait suite à une longue série de débats publics où on a surtout donné de la place aux quatre candidats susmentionnés ainsi qu'à l'ancien président de la Chambre de commerce, Pierre Dolbec, et à l'homme d'affaires Christian Légaré. Les neuf autres candidats en lice (ils sont 15 au total) n'ont pour leur part pas joué d'une grande visibilité durant la campagne.

Le Devoir

INTERNET

SUITE DE LA PAGE 1

Tout dépassement des quantités permises est alors facturé au consommateur en sus de son abonnement de base.

Or, contrairement aux compagnies de cartes de crédit qui sonnent rapidement l'alarme lorsque des transactions anormales apparaissent sur un compte, Bell et Vidéotron ferment visiblement les yeux sur les activités des cybersurfers qui, selon leurs capacités techniques, peuvent investir des réseaux sans fil protégés par mot de passe ou non. Leur présence entraîne pourtant, dans la plupart des cas, des pics de consommation de bande passante enregistrée sur une base quotidienne.

La balle au consommateur

Hier, Bell a justifié sa passivité face au phénomène des «wifibustiers», qu'elle ne juge pas «très significatif», a indiqué le porte-parole Jacques Bouchard, par le fait qu'il est difficile techniquement «de faire le suivi de tous les cas [de fraude] en raison du nombre d'abonnés [environ deux millions partout au Canada], a-t-il souligné. C'est au consommateur de surveiller sa consommation.»

Même son de cloche du côté de Vidéotron, qui a précisé qu'«il était impossible de juger de ce qui est illégal ou pas», selon Isabelle Dessureault. «Actuellement, nous travaillons surtout à faire de la prévention» autour d'un phénomène que l'entreprise considère également comme «marginal».

Selon nos informations, le service technique de Vidéotron est toutefois en mesure de remarquer claire-

ment la présence de fraudeurs sur un compte puisque les pics de consommation de bande passante s'affichent dans les ordinateurs de l'entreprise avec des codes de couleur différents lorsque la quantité de données transmises ou reçues tranche fortement avec la consommation moyenne de l'abonné.

Exemple: une consommation équivalente au téléchargement de 20 photos par jour, jugée «standard» en raison de sa constance dans le temps, devient «anormale» lorsqu'en 24 heures elle représente l'équivalent de 4000 photos. Par ailleurs, la présence de volumes élevés, autant en aval (téléchargement) qu'en amont (téléversement), sur une courte période de temps, donne un autre code de couleur dans les registres puisqu'elle indique une activité de transferts de fichiers sonores ou vidéo par l'entremise des logiciels de partage. Un sport très répandu chez les voleurs de signal Internet puisqu'il génère une forte consommation de bande passante.

Informé par sa facture

Le problème, c'est que l'abonné découvre bien souvent qu'un «wifibustier» est sur sa ligne, après plusieurs jours de présence, en recevant sa facture, mensuelle ou mieux ou tous les deux mois dans la pire des cas. Avec, en prime, le détail, jour par jour, de la consommation démesurée qui s'est faite sur son dos et une taxe à la surconsommation qui, dans le cas de Vidéotron, est de 8 \$ par gigaoctet supplémentaire, pour un maximum de 30 \$ par mois.

Ramené à un petit bassin de 10 000 clients de Vidéotron qui seraient victimes de vol de leur signal Internet, cela peut représenter des revenus supplémentaires d'environ 300 000 \$ par mois pour le géant de la câblodistribution, ou bien près d'un million de dollars en un trimestre seulement.

«C'est payant pour eux», lance Michel Arnold, direc-

teur général d'Option Consommateur qui, d'un point de vue éthique, trouve injustifié l'inertie des fournisseurs d'accès face au vol de signal Internet. «Le consommateur est pris en otage et les entreprises devraient avoir l'obligation de le prévenir, comme le font les fournisseurs de carte de crédit lorsque quelque chose d'anormal se passe dans leur compte.»

Charles Tanguay, porte-parole de l'Union des consommateurs, estime également que ces alertes aux wifibustiers sont aujourd'hui incontournables dans un univers, celui de l'accès Internet, qui depuis quelques années tend à limiter la consommation de bande passante et à surfacturer la consommation sortant de ces limites. «Dans les dernières années, les forfaits illimités sont devenus limités, dit-il. Des avertissements seraient alors une contrepartie raisonnable à la logique de plafonnement [imposée par Bell et Vidéotron].»

La demande est timidement reçue par Vidéotron, qui entend «regarder ce qui pourrait être fait», a indiqué hier Mme Dessureault. «Mais il faut tenir compte de la question de la vie privée. Avertir nos abonnés de leur consommation pourrait être perçu par certains comme une intrusion dans leur intimité.»

N'empêche, contrairement au monde des banques, celui d'Internet évolue sans cadre contraignant qui pourrait forcer les entreprises à respecter davantage leurs clients, déplore M. Arnold. «Par l'entremise de l'Initiative canadienne des consommateurs [une coalition de groupes consommateurs], nous demandons depuis longtemps que tout ce qui touche au commerce électronique [l'accès à Internet en fait partie] soit encadré par une loi au Canada, dit-il. Mais pour le moment, il ne se passe rien», laissant ainsi le champ libre aux voleurs de signal Internet sans fil et à la surfacturation qui s'ensuit.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre à la disposition de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390